
Compte rendu, dans le Mercure universel, de la discussion sur la dénonciation d'un journaliste de la Sentinelle du Nord par Bourdon (de l'Oise) et les motions de Merlin (de Thionville) et Cambon sur la conduite des commissaires du conseil exécutif et les taxes, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

François-Louis Bourdon, Antoine Christophe Merlin de Thionville,
Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon François-Louis, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Cambon Pierre-Joseph. Compte rendu, dans le Mercure universel, de la discussion sur la dénonciation d'un journaliste de la Sentinelle du Nord par Bourdon (de l'Oise) et les motions de Merlin (de Thionville) et Cambon sur la conduite des commissaires du conseil exécutif et les taxes, en annexe de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 555-556;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38829_t1_0555_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

toulier, en inventant des faits pour les tourner en ridicule.

Merlin (de Thionville) ajoute que l'on n'apprendra pas sans étonnement que ce prétendu envoi de 20,000 fusils par le roi de Danemark n'est sans doute autre chose que la fourberie de quelques malveillants qui, ayant tiré ces fusils de la République, les vont faire rentrer, ne pouvant en disposer autrement, suivant leurs desseins perfides.

Bourdon reprend et dit que le fait prétendu a été annoncé à la municipalité de Paris, par un commissaire appelé Boursault, et commis de la municipalité. Il demande que la conduite de ce commis, ainsi que celle de l'auteur de la *Sentinelle du Nord*, soient examinées par les comités de Salut public et de sûreté générale. Cette proposition est décrétée.

Merlin (de Thionville) dénonce ensuite des vexations qu'il dit être commises à Thionville par des agents du conseil exécutif qui, ne considérant pas tous les sacrifices que les citoyens de cette place ont fait à la République, se permettent de les taxer arbitrairement avec menace, s'ils ne paient pas, de les taxer révolutionnairement.

Clauzel et un autre membre dénoncent aussi quelques faits semblables qui ont eu lieu à Toulouse et dans le département de l'Ouest.

Cambon prend aussi la parole sur cet objet. Il est de mon devoir, dit-il, de vous instruire de l'état des finances relativement à la nature des dénonciations qui vous sont faites. Je dois vous dire ce qui se passe à l'occasion de l'emprunt forcé d'un milliard et de l'emprunt volontaire que vous avez décrétés. Ils s'exécutent parfaitement à Paris, ainsi que dans plusieurs autres départements, où tout ce qui se perçoit pour cet objet vient directement à la trésorerie nationale; mais il n'en est pas ainsi des taxes révolutionnaires; il n'en est pas encore entré un sol dans les caisses de district, ni à la trésorerie.

Il faut sans doute que ceux qui ont voulu entraver la Révolution, que les aristocrates, que les égoïstes soient punis par l'endroit sensible, l'argent; mais il faut aussi que ceux qui ont été trop imposés trouvent un soulagement s'ils ne sont point aristocrates, il faut surtout que les taxes soient à la chose publique.

Je demande que les administrations de district dressent l'état de toutes les taxes révolutionnaires et que ces diverses sommes aboutissent au centre commun, à la trésorerie.

Après quelques autres débats sur la conduite des commissaires du conseil exécutif et les taxes révolutionnaires, l'assemblée décrète :

1^o Que la conduite des agents du conseil exécutif et des délégués des représentants du peuple sera examinée par le comité de Salut public qui en fera son rapport;

2^o Que le comité des finances présentera un projet de décret sur les moyens de faire rentrer au Trésor public les taxes révolutionnaires.

III.

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (1).

Bourdon (de l'Oise) dénonce une feuille intitulée la *Sentinelle du Nord*. L'auteur, dit-il, avec une apparence de bonhomie flamande, est malin et contre-révolutionnaire. Il dit entre autres choses : Un bâtiment du roi de Danemark, chargé de 20,000 fusils pour la République française, est arrivé. Les conducteurs avaient un double passeport. Ils en présentèrent un en passant sur les côtes d'Angleterre, en disant que le convoi était destiné pour l'Espagne, et ils côtoyèrent pour la France. Il faut avouer que ce roi de Danemark a de l'esprit.

Dans un autre passage de ce journal il est dit : « Les représentants du peuple à l'armée du Nord viennent d'être mis en arrestation. » Et je reçois, continue **Bourdon**, une lettre d'Isoré à l'armée du Nord, dans laquelle il me dit : « Que deviendrons-nous si des agents du conseil exécutif, qui rôdent autour de nous, cherchent à nous diffamer et détruisent tout le bien que nous faisons. Je demande que le comité de sûreté examine cette feuille et la conduite de son auteur. (Décrété.)

Merlin (de Thionville). On vous dénonce la *Sentinelle du Nord* pour avoir inséré la note qu'on vous a lue. Bien d'autres journaux ont répété que la République française avait reçu 20,000 fusils du roi de Danemark. C'est une dénonciation que votre comité de Salut public doit examiner attentivement :

Cette nouvelle a été fabriquée par des contre-révolutionnaires, afin de brouiller les puissances neutres avec la France; car je puis vous annoncer que ce prétendu envoi n'est qu'illusoire, et un journaliste qui se permet d'insérer un fait qu'il sait être faux ment à la nation entière et doit être puni.

Mais je vais attirer votre attention sur un point non moins important : Thionville qui a rendu des services à la Révolution, Thionville entourée d'une armée de 50,000 hommes qui s'étaient déjà rendus maîtres de Verdun et Longwy, Thionville qui cumula ses forces et sa résistance et sut les repousser, Thionville est persécutée par des agents du conseil exécutif, qui imposent sur les citoyens des taxes arbitraires.

Je tiens plusieurs mandats, dont voici un, et qui en sont la preuve. « Le citoyen... paiera dans trois heures la somme de 1,000 livres, sous peine d'être traité comme suspect. »

Il faut enfin que le conseil exécutif rende compte de la conduite de ces hommes qui, hier aristocrates, aujourd'hui forcenés patriotes, imposent des taxes arbitraires pour faire oublier leur ancienne aristocratie.

Je demande que le décret qui ordonne le rappel de ces sangsues soit exécuté.

Plusieurs membres citent des faits contre les agents du conseil exécutif.

Cambon. L'on se plaint journellement des impositions arbitraires que font les agents du conseil exécutif. Je déclare que je n'ai aucun-

(1) *Mercur universel* [27 frimaire an II (mars) 1793] p. 424, col. 2.

connaissance de toutes ces impositions. L'on nous croit responsables des sommes qui en proviennent. On pense qu'elles se versent au Trésor public. Eh bien, ni ce Trésor, ni les caisses de district n'ont reçu un seul denier de ces impositions arbitraires. Dans toute l'argenterie du culte qu'ont apportée les citoyens à la Convention, il y aura aussi un certain déficit, car il s'est fait beaucoup de friponneries.

S'il est essentiel de punir les contre-révolutionnaires, les égoïstes, par des impôts forcés, il est important que nous donnions des secours aux pères et mères indigents des défenseurs de la patrie, et pour cela, il faut de l'économie, il faut de l'ordre, il faut que tout s'organise et vienne au centre commun (à la trésorerie). Je demande que l'état des taxes révolutionnaires soit envoyé à la trésorerie et que l'on s'occupe de déterminer un mode de dépenses révolutionnaires.

D'après les propositions de différents membres, le décret suivant est intervenu.

(Suit le texte du décret que nous avons inséré au cours de la séance d'après le procès-verbal.)

IV.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (1).

Bourdon (de l'Oise) dénonce la *Sentinelles du Nord*, journal dans lequel une nouvelle fausse se trouve insérée. Il y est dit qu'un bâtiment de Danemark nous a apporté 20,000 fusils. Une autre nouvelle, démentie par une lettre du représentant Isoré et insérée dans la même feuille, c'est que les représentants à l'armée du Nord ont été mis en arrestation.

Merlin (de Thionville). Sans doute c'est une dénonciation que votre comité doit examiner, car un journaliste qui commet un faux mené à la nation entière. Il peut égarer par des mesures dangereuses, et l'on doit sévir contre celui qui ose ainsi mentir au peuple. Le fait dont il s'agit est faux et tend à nous aliéner les puissances neutres.

Mais j'appelle votre attention sur des faits non moins graves. Thionville, qui a rendu des services importants à la République, Thionville qui tripla son courage et ses forces en présence de l'ennemi; eh bien Thionville voit ses habitants taxés arbitrairement par des agents du conseil exécutif. Voici plusieurs de leurs mandats; celui-ci porte : Le citoyen... paiera, dans trois heures, la somme de 1,000 livres, sous peine d'être traité comme suspect. Il faut enfin que le conseil exécutif examine la conduite de ces hommes qui, hier aristocrates, aujourd'hui forenés patriotes, cherchent ainsi à faire oublier leurs opinions précédentes.

Cambon. L'on se plaint journellement des taxes arbitraires; mais je déclare qu'il n'en est pas encore rentré un sol à la trésorerie nationale. Les caisses de district n'en ont pas reçu un denier. L'argenterie du culte éprouvera un déficit

très grand, car il s'est fait, à cet égard, bon nombre de friponneries. Il faut enfin y mettre ordre.

Je demande que l'état des taxes révolutionnaires soit envoyé à la trésorerie nationale et que l'on organise le mode des dépenses révolutionnaires.

L'Assemblée décrète qu'elle renvoie au comité de Salut public l'examen de la conduite des commissaires du conseil exécutif dans la ville de Thionville. Ce comité prendra les mesures les plus efficaces pour en obtenir des comptes.

Le comité examinera le fait relatif aux 20,000 fusils prétendus envoyés de Danemark et insère dans différents journaux.

Les propositions de Cambon sont renvoyées au comité des finances.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Bourdon dénonce la *Sentinelles du Nord* comme ayant cherché à augmenter le nombre de nos ennemis par la manière perfide avec laquelle le rédacteur rapporte que le roi de Danemark, au mépris des lois de la neutralité, nous a fait passer 20,000 fusils.

Un membre remarque que le même fait a été répété dans plusieurs autres journaux.

Renvoyé au comité de Salut public.

Le même comité [celui de Salut public] est chargé d'examiner la conduite des commissaires du conseil exécutif dans la ville de Thionville et de prendre les mesures les plus efficaces pour en obtenir des comptes.

Cambon. Ils ne sont pas les seuls à qui il faut en faire rendre. Il n'est pas encore rentré un sol au Trésor national des taxes révolutionnaires, et l'argenterie des églises, que l'exagération évaluait à des milliards, ne l'a guère plus enrichi jusqu'à présent.

Les mesures qu'il propose à ce sujet sont renvoyées au comité de Salut public.

CONVENTION NATIONALE

Séance du 27 frimaire an II.

Mardi, 17 décembre 1793

La séance est ouverte à 11 heures (2).

Les administrateurs du département de l'Aude font hommage à la Convention nationale de plusieurs de leurs arrêtés, et lui demandent de les recevoir comme la preuve de leurs efforts et de leurs succès pour faire triompher les

(1) *Annales patriotiques et littéraires* (n° 350) du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793), p. 1581, col. 2.

(1) *Journal de la Montagne* (n° 34 du 27 frimaire an II (mardi 17 décembre 1793), p. 272, col. 2) et n° 35 du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793), p. 278, col. 2.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 255.